

P

PREMIÈRES PARTIES DES TRAVAUX

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## EN 1996, REcul DES CONFLITS DU TRAVAIL A UN NIVEAU PROCHE DE CELUI DE 1994

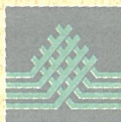
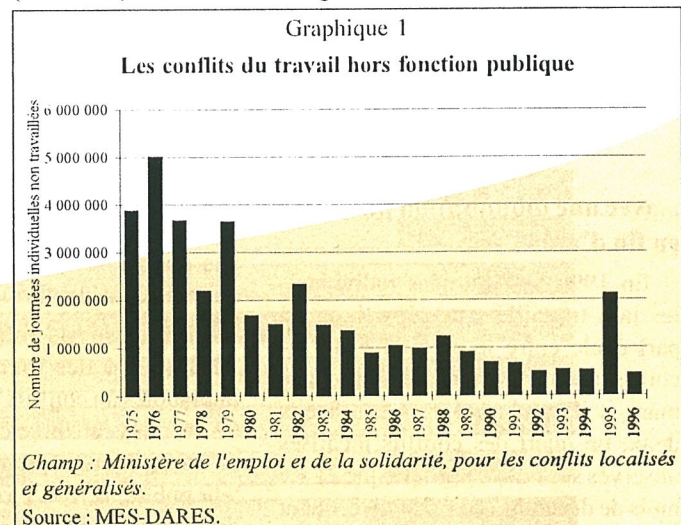
Le nombre de jours de grève (hors fonction publique) a atteint, en 1996, moins d'un demi-million. Ce chiffre correspond à un retour au niveau de conflictualité observé au début de la décennie quatre-vingt-dix. L'année 1995, avec son pic spectaculaire de plus de deux millions de journées de grève dans le secteur privé et semi-public, n'aura donc pas été le point de départ d'une inversion de tendance.

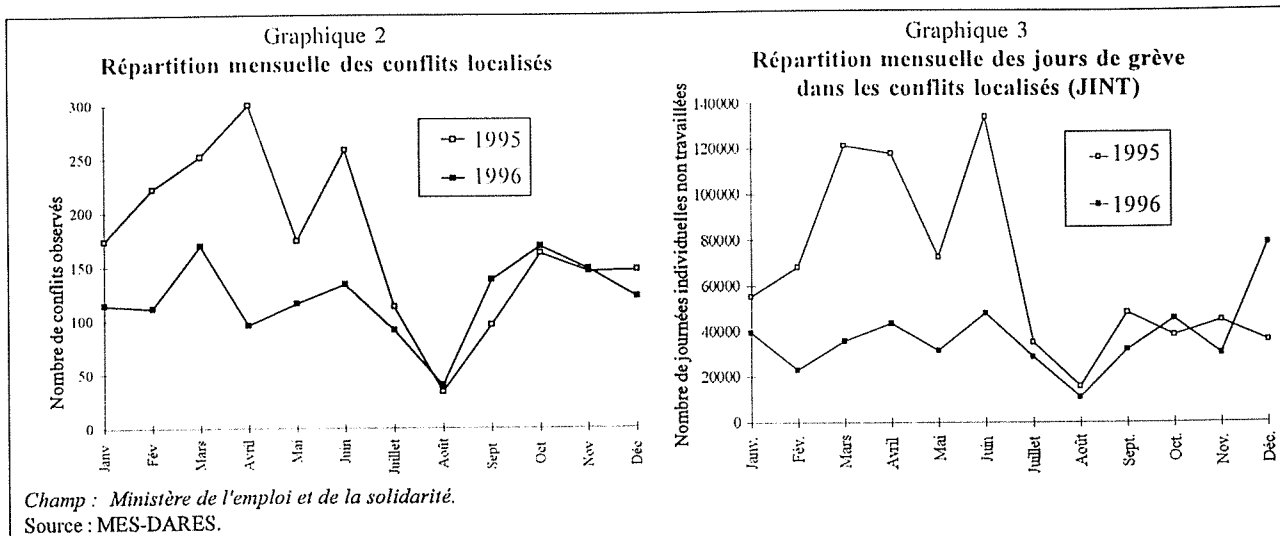
Une analyse plus fine de mille conflits du travail du secteur privé, à partir des fiches de début et fin de conflits du travail établies par les sections d'inspection, fait ressortir une diminution de la durée des conflits, qui ont lieu plus souvent dans les PME, ainsi qu'un accroissement des revendications liées à l'emploi et aux conditions de travail. Parmi ces conflits, une majorité se solde, selon les fiches étudiées, par la satisfaction totale ou partielle des revendications initialement exprimées par les salariés.

Après une année 1995 exceptionnelle, 1996 comptabilise 447 780 journées individuelles non travaillées (JINT) dans le secteur privé et semi-public (cf. encadré). Deux années consécutives, ayant une conjoncture économique peu différente, peuvent en effet aboutir à des situations très contrastées. En la matière, le niveau de la conflictualité apparaît davantage comme la résultante d'un ensemble de causes d'ordre économique, social ou politique. Cette diminution de la conflictualité rend l'année 1996 beaucoup plus semblable à 1994 (graphique 1). Comme en 1994, la mobilisation a été très faible en 1996 lors des conflits généralisés, et se résume à 3 711 JINT réparties sur six grèves (tableau 1).

### Quatre fois moins de grévistes en 1996 qu'en 1995...

Dans les entreprises du secteur privé et semi-public, le nombre de grèves est d'environ 30 % inférieur à celui de 1995 (tableau 1). Les effectifs de grévistes en 1996 ne représentent





que le quart environ de ce qu'ils étaient un an plus tôt. Il y a donc eu moins de grèves, suivies par moins de grévistes, avec un taux de participation se situant à 27 %. Ce chiffre est bien éloigné du taux de participation de 55 % en 1995, mais il est très proche de celui de 1994, qui se situait à 28 %, et de ceux des années précédentes. La diminution du nombre de conflits s'accompagne donc d'une plus faible participation, ainsi que d'une réduction de leur durée moyenne. En outre la taille des entreprises concernées diminue : jusqu'en 1995, les journées de grève avaient lieu, pour la moitié d'entre elles, dans les entreprises de plus de 500 salariés. Ce pourcentage était monté exceptionnellement à 70 % en 1993. Il revient à 40 % en 1996 (tableau 1).

### ...avec une mobilisation plus forte en fin d'année

En 1996, les journées individuelles non travaillées se répartissent à part égale entre le premier et le second semestre. Cependant les mois de mars et d'octobre regroupent, à eux deux, un quart des conflits localisés observés sur l'année (graphique 2). Le mois de décembre comptabilise, quant à lui, le nombre le plus élevé de JINT avec 18 % du total annuel (graphique 3).

### ...surtout dans les transports, la chimie et les industries agro-alimentaires

Si les conflits localisés ont été peu nombreux en 1996, ils ont été plus fréquents dans certains secteurs. Ce-

Tableau 1  
Les grèves dans les entreprises

	1995	1996
<b>Conflits localisés</b>		
Nombre de conflits observés .....	2 066	1 439
Nombre de conflits résolus .....	1 742	1 239
Effectifs totaux des établissements concernés .....	950 280	505 849
Effectifs ayant cessé le travail .....	521 720	136 363
Nombre de JINT (*) .....	783 800	444 064
dont : survenus dans les établissements de plus de 500 sal. .	51%	40%
Effectifs ayant cessé le travail (moyenne par conflit) .....	300,0	110,0
Taux de participation (**) .....	55%	27%
<b>Conflits généralisés</b>		
Nombre de JINT .....	1 336 740	3 711
<b>Tous conflits</b>		
Etablissements concernés .....	2 922	1 247
Effectifs totaux des établissements concernés .....	1 972 490	511 543
Effectifs ayant cessé le travail .....	1 141 400	141 221
Nombre de JINT .....	2 120 500	447 775

Champ : Ministère de l'emploi et de la solidarité.  
(\*) JINT = Journées individuelles non travaillées.  
(\*\*) Ce taux est égal à : effectif des grévistes/effectif des établissements en grève.

Source : MES - DARES.

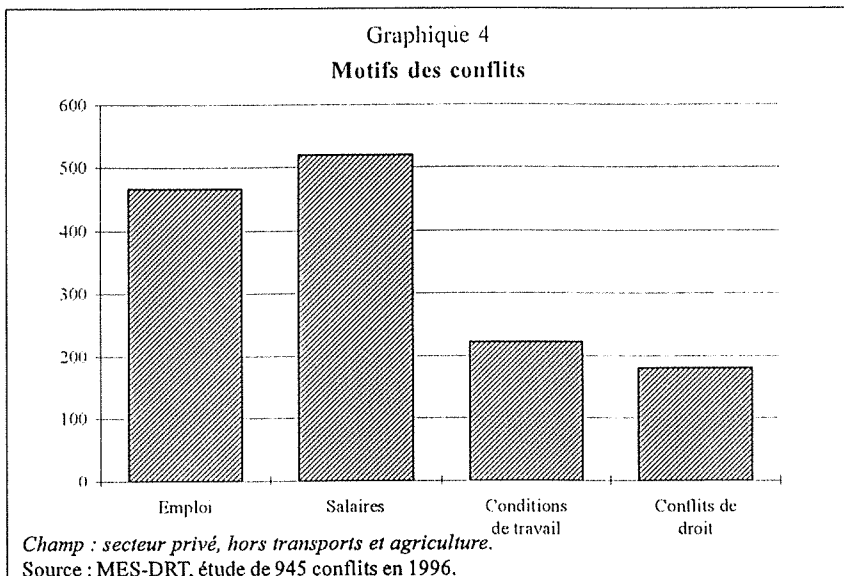
lui des industries agricoles et alimentaires totalise à lui seul 16 % de l'ensemble des conflits localisés, en raison d'un conflit important en Bretagne qui a rassemblé 78 % des JINT du mois de décembre.

Les transports totalisent 53 768 JINT (12 % des journées de grève imputables aux conflits localisés), dont 62 % relèvent du secteur public, et 38 % du secteur privé. Dans le secteur public, la SNCF représente 73 % des journées de grèves, et les transports urbains 27 %. Dans le secteur privé, les grèves de routiers, qui ont été établies, à partir de la fin du mois de novembre, et durant 12 jours, des barages de poids lourds, ont occasionné 15 939 JINT. Ce chiffre représente près de 30 % du total des jours de grève dans l'ensemble des entreprises de transports, et 78 % du total des jours de grève du seul secteur privé.

Le secteur des industries chimiques explique 7 % du total des jours de grèves lors de conflits localisés. Ce chiffre est dû à un conflit très long, de mars à juin, dans une entreprise de la région Rhône-Alpes.

### Secteur privé : sept conflits sur dix ont abouti à une satisfaction partielle ou totale des revendications

D'après une analyse plus détaillée de près de mille conflits du secteur privé (hors transports et agriculture) (cf. encadré), 73 % des grèves durent moins d'une semaine, et 34 % au plus une journée. Les revendications salariales sont en recul par rapport à l'année précédente et concernent 36 % des conflits contre 56 % en 1995. 35 % des conflits se développent à propos de l'emploi (contre 23 % en 1995),



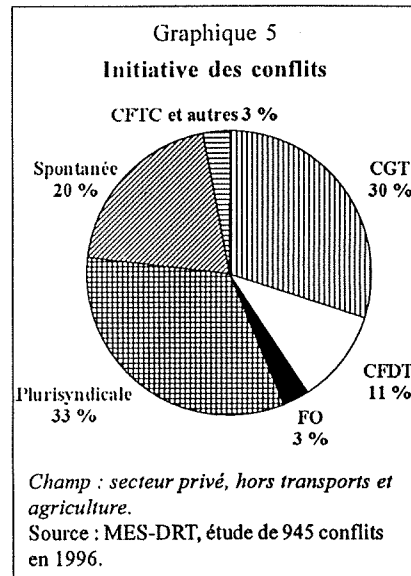
15 % abordent les conditions de travail et 13 % des points tels le paiement des arriérés salariaux, l'application effective des textes conventionnels, ou les licenciements individuels, qu'il s'agisse de salariés protégés ou non (graphique 4).

Les conflits liés à l'emploi se déclinent en deux thèmes majeurs : le refus des licenciements collectifs et les modalités d'organisation du travail. Ce dernier thème émerge essentiellement au cours du dernier trimestre (20 % des conflits) et se conjugue avec les mouvements occasionnés par l'annonce de certains plans sociaux en fin

d'année. Alors que les conflits des derniers mois de l'année sont plutôt centrés sur l'emploi, les premiers mois sont surtout marqués par les revendications salariales.

20 % des grèves sont déclenchés à l'initiative directe des salariés (accompagnés le cas échéant par des délégués du personnel ou des membres du comité d'entreprise), 30 % sont initiés par la CGT, 11 % par la CFDT et 33 % par plusieurs syndicats (graphique 5).

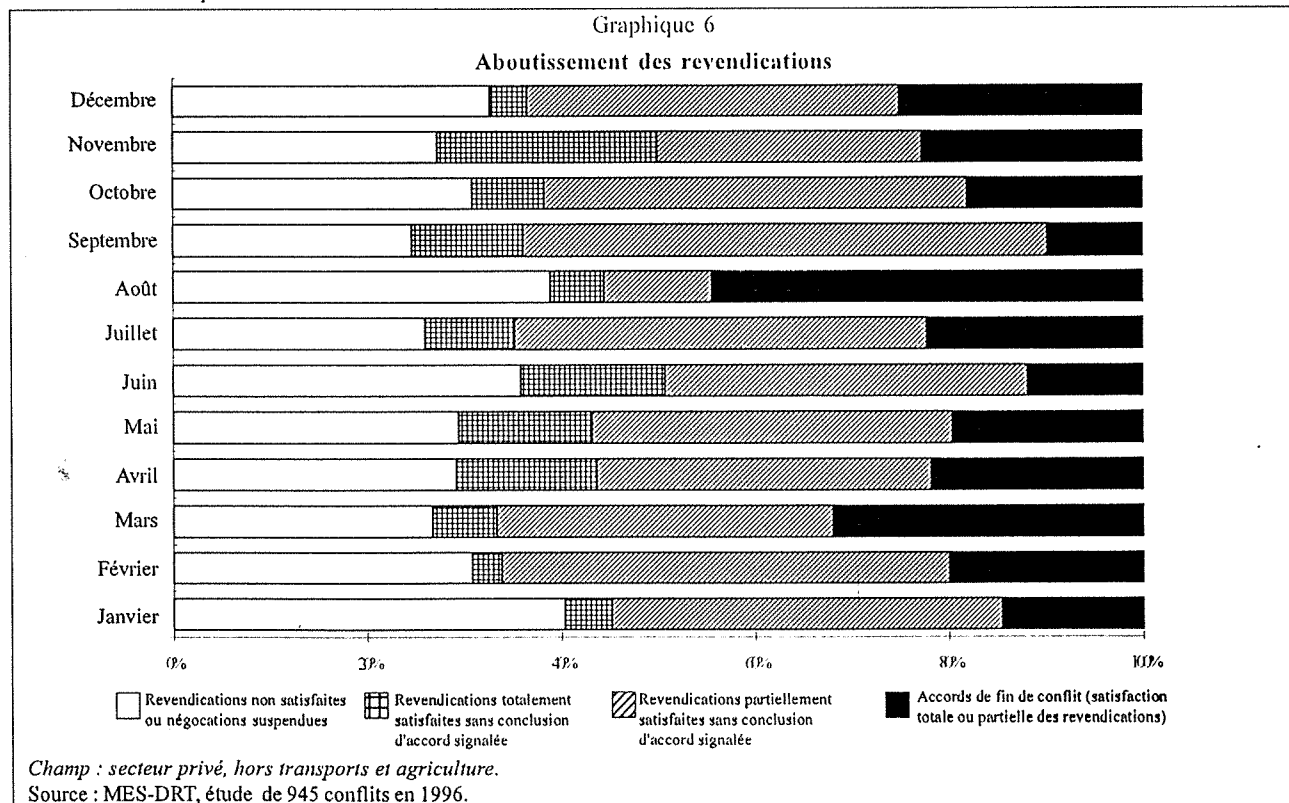
L'examen des types d'action fait ressortir une majorité d'arrêts continus.



Enfin, à partir des fiches de suivi des conflits du travail étudiées, la confrontation entre les revendications exprimées par les salariés et l'issue des conflits met en évidence un taux moyen de satisfaction partielle ou totale de 69 % (graphique 6).

### Fonction publique : cinq fois moins de jours de grève en 1996 qu'en 1995

Avec 685 916 jours de grève (hors France Télécom et la Poste) (tableau 2), la fonction publique s'est également beaucoup moins mobilisée



qu'en 1995 (3 762 700 jours de grève). La journée de grève dans la fonction publique et le secteur public du 17 octobre, à l'appel de la CFDT, de la CGT de FO et de la CFTC, a été moins suivie que celle d'octobre 1995. Toutefois, compte tenu du faible nombre de jours de grève dans le secteur privé, la fonction publique totalise 61 % de l'ensemble des jours de grève

en 1996. En 1996 les grèves de la fonction publique et du secteur privé et semi-public comptabilisent au total 1 133 691 journées individuelles non travaillées, niveau légèrement supérieur à celui des années 1991 à 1994 (graphique 7).

Bureau NC1 (DRT),  
Roselyne Merlier (DARES)

## LES STATISTIQUES SUR LES CONFLITS DU TRAVAIL

Ces statistiques portent sur les conflits collectifs du travail qui donnent lieu à cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves, au sens du code du travail. D'autres formes d'actions, comme les manifestations, les grèves perlées ou les grèves du zèle, ne sont pas comptabilisées.

Le champ de la statistique des conflits du travail suivis par la DARES couvre l'ensemble des entreprises privées (y compris dans le secteur agricole) et publiques nationalisées, en métropole, et depuis 1995, dans les DOM. L'inspection générale du travail des transports fournit des chiffres sur les conflits relevant de son secteur.

La direction des relations du travail (DRT), reçoit des DDTEFP des fiches sur le début et la fin de chaque conflit connu de leur service, et relevant du champ du ministère du travail (c'est-à-dire hors transport et agriculture). Ces fiches retracent de façon détaillée le début et la fin de chaque conflit. En 1996, 945 grèves ont été ainsi étudiées, l'histoire de chaque conflit, de l'initiative de l'action à ses résultats, étant prise en compte.

Une distinction est instituée, depuis 1975, pour le comptage des jours de grève, entre conflits localisés et conflits généralisés, selon l'origine du mot d'ordre de grève. Si le mot d'ordre est propre à l'entreprise, il s'agit d'un conflit localisé. Si le mot d'ordre est extérieur à l'entreprise, et commun à plusieurs d'entre elles, il s'agit d'un conflit généralisé. Une journée d'action nationale, plurisectorielle ou non, sera considérée comme un conflit généralisé.

Cependant, cette distinction n'est pas toujours facile à établir en pratique. Par exemple, en 1995, les grèves à la SNCF et à la RATP ont été comptabilisées parmi les conflits localisés au début de l'année, quand les mots d'ordre de grève leur étaient propres. Au dernier trimestre ces grèves, s'inscrivant dans un mouvement plus large, ont été classées parmi les conflits généralisés.

La distinction entre conflits localisés et généralisés pose également des problèmes de recensement. Dénombrer les conflits localisés, et le nombre de jours de grèves et de grévistes correspondant, est relativement facile. Il est alors possible d'établir un nombre de journées individuelles non travaillées (JINT), par simple multiplication du nombre de journées de grève par celui des grévistes. Il est beaucoup plus difficile d'évaluer le nombre de participants à des conflits généralisés. Du coup, le nombre de JINT correspondant est une approximation.

Enfin, des données relatives aux grèves dans la fonction publique d'État (hors fonction publique hospitalière et collectivités territoriales) sont publiées depuis 1982 par la Direction générale de la fonction publique (DGAFP). Jusqu'en 1995, ces chiffres incluaient la Poste et les Télécommunications. En 1996, ces derniers chiffres ne sont pas disponibles.

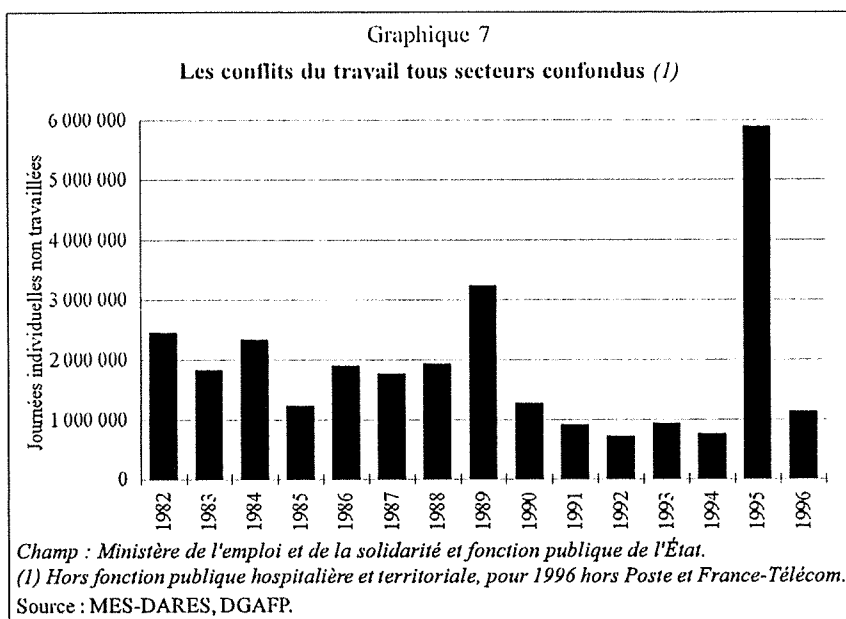


Tableau 2  
Les grèves dans la fonction publique et les entreprises (privées et nationalisées)  
En nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) (\*)

Années	Fonction publique (**) (1)	Entreprises privées et publiques nationalisées (***) (2)	Total (1) + (2)	Le secteur privé et nationalisé par rapport au total (en %)
1982 .....	126 000	2 327 200	2 453 200	95
1983 .....	333 000	1 483 500	1 816 500	82
1984 .....	974 900	1 357 000	2 331 900	58
1985 .....	341 000	884 900	1 225 900	72
1986 .....	853 000	1 041 500	1 894 500	55
1987 .....	784 900	969 000	1 753 900	55
1988 .....	686 000	1 242 200	1 928 200	64
1989 .....	2 322 000	904 400	3 226 400	28
1990 .....	573 900	693 700	1 267 600	55
1991 .....	239 000	665 500	904 500	74
1992 .....	218 000	490 500	708 500	69
1993 .....	388 500	533 200	921 700	58
1994 .....	226 600	521 000	747 600	70
1995 .....	3 762 700	2 120 500	5 883 200	36
1996 (**)	685 916	447 775	1 133 691	39

(\*) : Journées individuelles non travaillées à l'occasion de conflits localisés et généralisés.

(\*\*) : Il s'agit de la fonction publique d'État (y compris France-Télécom et La Poste, sauf pour 1996), à l'exclusion de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière (les chiffres de 1988 ne comprennent donc pas la grève des infirmières).

(\*\*\*) : y compris la SNCF, la RATP, Air-France et Air-Inter.

Source : MES-DARES, DGAFP.

PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.  
Comité de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité.  
Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700F.  
Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.